

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 3

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

provisions, non pas au sirop, mais avec du miel et, disait-il : « Elles me le rendent largement ». Ses ruchées étaient toujours superbes et la moyenne de sa récolte supérieure à celle de ses collègues. Il pratiquait d'ailleurs l'apiculture pastorale.

Louis Pahud avait perdu sa compagne depuis deux ans. Cette séparation l'avait atteint au cœur. Sentant la gravité de son mal, affaibli, il avait, récemment, vendu toute son installation. Il aimait ses abeilles ; s'en séparer fut une nouvelle souffrance. C'était un homme actif. Il fut le facteur attentif de Renens où il avait succédé à son père, facteur comme lui. Dès l'âge de 15 ans, il l'aidait dans ses distributions journalières, sur un réseau étendu. Son activité, son exactitude étaient appréciées.

Nature ouverte à tout ce qui préoccupait ses concitoyens, il s'intéressait à des œuvres variées dans cette commune de la banlieue lausannoise. Excellent chanteur, il a fondé la société de chant l'Espérance ; il fut un animateur du football local. Il s'occupa d'œuvres sociales, de la construction du temple.

Bon citoyen et bon apiculteur, Louis Pahud mérite que nous lui gardions un fidèle souvenir. Nous prions sa famille de recevoir nos condoléances bien sincères.

Lausanne, le 8 février 1952.

A. G.



LA VIE DE NOS SECTIONS

A la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture

La Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture a tenu son assemblée des délégués le 10 février au restaurant de la Cloche à Lausanne. Le président en charge, M. Auguste Gonet de Vuarrenge, souhaite la bienvenue aux délégués des 20 sections. Le procès-verbal de la dernière assemblée, lu par le secrétaire J. Thurler, de Pully, est adopté. Les comptes présentés par le trésorier, M. P. Mottier, de Marcelin, ont été approuvés sur préavis favorable formulé par MM. Grenier, de la section de Lausanne, et Niquille, de La Menthuc. Pour 1952, ce sont les sections de Lucens et de Morges qui assumeront la vérification.

Le rapport du président donne le reflet de ce que fut l'apiculture vaudoise en 1951. 1951, année de déception pour bien des apiculteurs, une fois de plus, au lieu de récolter, il a fallu nourrir en plein été pour sauver des colonies. Un printemps long à venir, des pluies froides, la bise noire sur la dent de lion, même de la neige et toutes les belles espérances, pourtant permises, s'évanouirent. Malgré la récolte déficitaire, on a pu constater avec surprise des offres à des prix en dessous du prix officiel, qui ne couvre déjà pas le prix de revient. En général, l'apiculture a travaillé à perte cette année. Les désirs exprimés lors de la dernière assemblée des délégués ont tous trouvé une solution. La fédération est intervenue auprès du Département de l'intérieur pour une révision de la loi loque et acariose et provoqué la réunion des inspecteurs régionaux du rucher, où a été discuté en outre l'augmentation de vacation. Cette augmentation a été accordée entre temps. Il convient de remercier le chef du service cantonal sanitaire M. Jaccottet. L'assemblée générale ordinaire a eu lieu avec plein succès le 8 juillet passé à Gryon, organisée impeccablement par la section Le Chamossaire de Bex. La Fédération a visité avec un vif intérêt la nouvelle école d'agriculture de Granges-Verney et lui a fait don d'une colonie d'abeilles. 21 conférences et 1 cours de débutants furent donnés en 1951.

L'inspecteur cantonal, M. Valet, de Morges, entouré des inspecteurs régionaux, s'occupe de la santé de nos abeilles avec un dévouement inlassable. Grâce au nouveau laboratoire Galli-Valerio, la lutte contre les maladies est menée

énergiquement. D'autre part plusieurs instituteurs-apiculteurs ont créé dans leurs écoles des ruches d'observation, qui permettent aux enfants de s'initier et d'aimer les abeilles.

La loque américaine n'a pas fait de victimes cette année, ce n'est pas le cas pour la loque européenne. 1951 doit être marqué d'une pierre noire, les dégâts furent nombreux et importants. La même constatation a été faite en Suisse allemande et en France. Par contre l'acariose, autre fléau de notre rucher, n'est pas plus forte que l'an passé. Un avis de droit a été demandé au département de Justice et Police concernant la pratique de la pastorale, mettant à l'aise les apiculteurs qui pratiquent cette branche de notre apiculture. Les indemnités payées en 1951 pour ruches détruites sont d'environ 9000 fr. Aussi est-il nécessaire d'augmenter la prime d'assurance que l'assemblée a porté à nouveau à 40 ct. par ruche.

Les statuts prévoient que les membres du comité font un stage de six ans. L'assemblée constate que ce temps est trop limité et le porte à douze ans au maximum avec une réélection après six ans. Le comité de la fédération avait étudié la possibilité de faire rentrer, dans le giron vaudois, la section dissidente Les Alpes. Les conditions et conclusions contenues dans le rapport présenté à l'assemblée n'ont pu être acceptées, après une discussion nourrie ; l'assemblée a refusé de l'admettre.

M. Marcel Soavi, administrateur à la Romande, voit son mandat confirmé à nouveau pour trois ans.

L'assemblée décide que les assemblées générales d'été auront lieu tous les deux ans, pour alterner avec celles de la Romande. Ainsi cette année il n'y aura pas d'assemblée.

J. T.

Porrentruy

Réunion amicale de la Société d'apiculture Ajoie Clos-du-Doubs à l'hôtel du Jura-Simplon à Porrentruy. Ouverte à 14 heures, cette réunion connut une assistance particulièrement nombreuse, plus de 120 membres étaient présents.

Le président, M. Goffinet de Buix donna en praticien avisé, les explications sur l'état des ruches en rapport avec les différents phénomènes observés au trou de vol, lors des premières sorties du printemps, noséma, acariose, disette, manque d'aération, etc.

Puis plusieurs films furent projetés sur les moyens employés par les butineuses lors de leur retour à la ruche pour indiquer à leurs compagnes la découverte d'une source de nectar. Une discussion générale fut alors ouverte, renseignements donnés, l'assemblée fut levée à 17 heures.

Sous l'impulsion énergique de son président, la section prend un beau développement et compte avec les admissions du jour, plus de 400 membres, ce qui la place dans les premiers rangs des sections apicoles de Romandie.

Section du Gros-de-Vaud

Assemblée générale. Les apiculteurs du Gros-de-Vaud ont tenu leurs assises annuelles dimanche 27 janvier à l'Hôtel de Ville d'Echallens, sous la présidence de M. Rob. Mermoud, de Poliez-le-Grand.

Dans son rapport annuel, le président adresse des remerciements à sa section pour le geste qu'elle a consenti en sa faveur. En effet, après l'incendie qui détruisit sa belle et ancienne propriété rurale, la section, lors de son assemblée d'été, avait décidé à l'unanimité d'offrir un extracteur à son président. Celui-ci se dit très touché de cette marque tangible de sympathie.

L'ordre du jour statutaire étant rapidement liquidé, c'est pour le plus grand plaisir des participants que la parole est donnée à M. Valet, notre inspecteur cantonal des ruchers.

Les maladies des abeilles, en particulier l'acariose, lui donnent l'occasion de développer une très intéressante causerie, bien à la portée de tous. L'orateur, professeur en la matière, a su exposer son sujet d'une façon très compréhensible. Il ressort de son exposé que tous les traitements curatifs, de l'acariose, se

sont révélés inopérants à part quelques rares exceptions. Toutefois la presse apicole belge vient de révéler qu'un savant, le Dr Koch, de l'Université de Louvain, vient de mettre au point un traitement qui pourrait déparasiter nos abeilles. Les premiers essais ont été concluants et nos dirigeants se sont déjà mis en relation avec le Dr Koch. M. Valet conclut que, pour l'instant, il faut observer ses ruches et à la moindre attaque d'acariose il vaut mieux perdre une colonie et répartir le couvain à d'autres ruches plutôt que de laisser contaminer tout un apier.

Merci à M. Valet pour les enrichissements qu'il a apportés aux apiculteurs du Gros-de-Vaud et, une fois de plus, les absents eurent tort !

Fédération valaisanne des sections d'apiculture

Assemblée des délégués, dimanche le 2 mars 1952, à 10 heures, au Châble.

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Lecture du procès-verbal, assemblée de 1951 à Sembrancher.
3. Rapport du président.
4. Finances : a) Rapport du caissier. b) Rapport des vérificateurs.
5. Nominations statutaires. Art. 14.
6. Rapport de M. Luisier, chef de la station cantonale d'entomologie.
7. Divers et propositions individuelles.

Les convocations ont été envoyées aux présidents des 9 sections. Nous comptons que toutes seront représentées avec le nombre de délégués prévus par les statuts.

Pour le M.O., prière de demander le billet du dimanche.

Le président : Ed. BRIDY. Le secrétaire : A. JACQUIER

Section de Morges

Assemblée générale ordinaire le samedi 22 mars à 20 heures à l'Hôtel de la Couronne :

1. Ordre du jour : statutaire.
2. Conférence Ch. Ruckstuhl sur : La sélection des races d'abeilles et l'élevage des reines.
Le Comité.

Section de Lausanne

Assemblée générale d'hiver, 1952. C'est à l'Ecole normale qu'elle se tint, le dimanche 20 janvier. Si la neige et le froid ont retenu à la maison quelques sociétaires, néanmoins M. A. Grandchamp, président, put saluer de nombreuses dames, MM. Gonet, président de la F.V.A. ; Valet, inspecteur des ruchers, tous deux du comité de la Romande, et Monthaux, président de la section de Bière. Il fait des vœux de prompte et complète guérison à l'adresse de M. Subilia, qui a dû subir une opération.

Après lecture d'un poétique procès-verbal de la séance d'été tenue à Champéry-Planachaux, le 2 septembre 1951, et qui réunit 55 participants, il est procédé à l'admission de huit candidats. Le président leur souhaite la bienvenue et leur fait part de son assurance qu'ils seront assidus aux assemblées et réunions. M. Valet, inspecteur des ruchers, donne connaissance des conclusions d'un avis de droit qui intéresse particulièrement les éleveurs d'abeilles qui pratiquent l'apiculture pastorale et qui sont nombreux dans la section de Lausanne. Leur activité ne peut pas être entravée, sous réserve cependant de l'application d'un ou deux articles des lois sur la police des routes et la police des constructions.

Les opérations statutaires sont rapidement liquidées : rapports du président, des comptes et des vérificateurs ; élection du comité, des délégués à la S.A.R. et à la F.V.A., etc. M. Grandchamp est à nouveau acclamé comme président et un des membres du comité rappelle tout ce que la section doit à son très dévoué et très distingué président.

Le rapport présidentiel relève que le nombre des sociétaires est en régression ; les admissions ne compensent pas les décès et les démissions ; les possesseurs de ruches, occasionnellement apiculteurs, laissent impayés les remboursements de cotisations. L'apiculture sédentaire, principalement dans les altitudes inférieures, ne rapporte plus, et l'apiculture pastorale occasionne de gros frais et beaucoup de peines. Les printemps humides et froids, les étés trop pluvieux ou trop secs, les traitements répétés contre les ennemis des arbres fruitiers et des colzas, les changements apportés aux cultures, les récoltes rapides des fourrages faites avant la floraison complète en sont les causes contre lesquelles l'apiculteur reste impuissant. Il faut trop souvent recourir au sirop de sucre pour sauver les colonies, même en bonne saison, et le mauvais état sanitaire du rucher en est souvent la conséquence. M. Gonet, président de la F.V.A., admet de présenter à qui de droit la proposition de demander que la « nosérose » soit soumise à déclaration aussi bien que la loque et l'acariose avec indemnisation des colonies.

Pour terminer, M. A. Loup, apiculteur à La Tour-de-Trême, fait une conférence sur un sujet pratique : « Les concours de ruchers, leur utilité et comment l'apiculteur doit s'y préparer ». Rarement sujet apicole fut présenté avec une telle compétence et une telle maîtrise. Si le rucher doit être placé dans une contrée et un endroit convenable, si chaque système de ruches a ses avantages et ses inconvénients, l'important est qu'un *bon* apiculteur soit derrière une *bonne* ruche contenant de *bonnes* abeilles ; or un bon apiculteur connaît la valeur de chacune de ses colonies par des observations, des annotations suivies ; la sélection doit être sa préoccupation constante et faite des meilleures colonies dont le rendement est régulier. Toute colonie ne donnant pas satisfaction doit être éliminée et remplacée par essaimage artificiel des colonies actives et de premier choix. Comme toute activité, l'apiculture demande, de celui qui veut la pratiquer avec quelque profit, de la persévérance, l'amour du métier et des capacités professionnelles.

Société d'apiculture Ajoie - Clos-du-Doubs

Nous informons les membres de la société qu'ils font partie d'office de la caisse loque et noséma (art. 15 des statuts) et sont astreints au paiement de la cotisation annuelle qui est de 0.30 cts par ruche. Elle doit être versée jusqu'à fin mars à M. Léon Mouche, La Ferrière, compte de chèque IVb 1398, La Chau-de-Fonds, en indiquant le nombre de ruches au verso du bulletin.

Voici le retour des beaux jours et aussi des grandes surprises. Êtes-vous tous certains de voir sortir vos avettes ? les aviez-vous bien conditionnées pour l'hivernage ? L'hiver n'ayant pas été froid, les abeilles auront beaucoup consommé. Avez-vous tous appliqué le traitement Frow en temps voulu ? je suis plus que sûr qu'il y a eu beaucoup de négligents qui ne s'en prendront qu'à eux s'ils trouvent leurs ruches anéanties par l'acariose. Maintenant chers amis apiculteurs préparez-vous à faire votre première visite par un beau jour chaud et surtout attention à la nourriture.

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 10 mars 1952, à 20 h. 30 précises, au local : rue de Cornavin 4.

Sujet : La reine, son organisation, sa ponte, avec projections, par notre collègue le Dr P. Zimmermann. *Le Comité.*

Section de Cossonay

Les membres sont convoqués en assemblée générale de printemps, dimanche 9 mars 1952, à 14 heures, à l'Hôtel d'Angleterre, à Cossonay-Ville.

Ordre du jour statutaire.

L'assemblée sera suivie d'une conférence, avec projections, de M. Pierre Mottier, professeur à Marcelin, sur : « L'anatomie de l'abeille et ses maladies ».

Nous espérons que ce sujet intéressera nos membres et comptons sur une nombreuse participation. *Le comité.*

Société d'Apiculture de Lausanne

L'assemblée amicale de mars aura lieu le samedi 15, à 20 h. 15, à la Cloche, rue Pichard 20.

Ordre du jour : Approbation des comptes de 1951.

Rapport sur l'assemblée des délégués de la F.V.A.

Comptabilité apicole.

Le Comité.

Abeille fribourgeoise — Société d'apiculture de la Sarine

L'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 9 mars prochain, à 14 h. 15, à Marly.

Ordre du jour statutaire.

Le Comité.

Section du Jorat

La rencontre amicale de l'hiver aura lieu à l'Auberge communale de Mézières, le samedi 15 mars 1952, à 20 heures.

Le Comité.



La feuille gaufrée « **Ciralp** » est celle que l'abeille préfère.

Gaufrage à façon aux meilleures conditions. Reprise de cire fondue et de vieux rayons au plus haut prix.

FABRIQUE DE CIRE GAUFRÉE
Claivoz & Dussex, Sion
Apiculteurs Tél. 2 29.23.

A VENDRE

pour cause de départ, dans la région de Sierre, **16 ruches D.B.** avec tout le matériel moderne, le tout en bon état. — Pour renseignements : s'adresser au service des annonces du Journal, M. Ls. Gassmann, Courrendlin, J.b.

Aux apiculteurs ! — **PRIX TRES REDUITS.** Nous envoyons à choix bonnes montres-bracelets modernes pour Dames et Messieurs, 15, 17 rubis.
Fr. 38.—, 58.— à 200.—. Bonne garantie

Horlogerie de précision **Th. Célestin Beuchat, Delémont (J.b.)**

ESSAIMS naturels

d'abeilles de pure race italienne, sains. Offre au prix officiel, envoi contre remboursement.

ROSSETTI ENRICO, Insp. des ruchers, **BELLINZONE**

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin **Lausanne**

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger



La boîte à miel

« Meier »

facilite et augmente la vente du miel.

Cette boîte, fabriquée d'un matériel de premier choix est un emballage propre, hygiénique, résistant à la chaleur. Elle permet la dissolution du miel cristallisé sans dommage pour l'emballage. Elle ferme hermétiquement, grâce au double anneau étanche que seule possède cette boîte.

Imprimée en quatre couleurs, texte français-allemand.

COMPAREZ

les résultats obtenus avec

la nouvelle cire gaufrée

ULTRA 10

avec

ceux de vos feuilles usuelles !

Si vous ne connaissez pas encore notre ULTRA 10, nous vous invitons à l'essayer parmi vos feuilles usuelles. Après deux jours déjà, vous remarquerez facilement qu'elle est la mieux bâtie et vous l'utiliserez sûrement à l'avenir.



*Une bonne nouvelle
pour les fumeurs de pipe*

En plus des fameux tabacs BURRUS bleu et jaune en paquets carrés, il existe maintenant *un nouveau paquet* plus plat et plus pratique — mais *le tabac est le même* au point de vue du mélange, de la qualité et du poids.

Prix: 55 ct. le paquet — pour une quantité de bonnes pipes!

Candi Mellifère Baillod

Nourrissement stimulant de
vieille renommée.

Apiculteurs : une ruche stimulée à temps, une ruche prête pour la récolte.

Fabriqué avec miel pur du Jura ; l'essayer c'est l'adopter. — Nombreuses références.

Prix par kg. : Fr. 2.80. — Blocs ronds 8-9-3 cm. Plaques 28-10-2 cm. ou en cadres porte candi D.B. 3 1/2 kg. « Suisse » 2 1/2 kg. environ. Suppl. fr. 1.— pour le cadre. Très pratique en toutes saisons.

Envoi contre remboursement. Franco de port, gare destinataire, à partir de 20 kg.

Th. Baillod, apiculteur

173, Numa Droz, La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 2 20 43

Dépôtaires :

Etablissement J.-P. Cuénod, Orbe

Max Schmidt, fers et métaux

22, St-Laurent, Lausanne